

Les races mulassières du Poitou au Salon de l'agriculture de Paris



Du 24 février au 3 mars

- ▶ Comme chaque année, l'association nationale des races mulassières du Poitou sera présente au salon de l'agriculture de Paris avec 7 chevaux de Trait poitevin, 2 ânes Baudet du Poitou et 3 hybrides Mule poitevine.
- ▶ Les équidés sont présentés dans le hall 6, et notre association dispose d'un stand.



Des présentations sur le ring équin et des trophées

- ▶ Chaque jour, nos équidés sont présentés sur le ring équin.
- ▶ Toutes les présentations sont retransmises en direct et en replay sur la chaine youtube du concours général agricole : <https://www.youtube.com/@ConcoursGeneralAgricole>



Des présentations sur le ring équin et des trophées

- Certains de nos équidés participent à des trophées, compétitions avec les autres races de Trait ou race d'ânes.



Trophée en simple



Trophée de l'âne



Trophée en paire



Trophée montée

Des présentations sur le ring équin et des trophées

- Certains de nos équidés participent au concours général agricole de la race.



Photo de remise des prix

- Pour chaque trophée et pour le concours général agricole, l'occasion d'une belle photo lors des remises des prix



Comment nous soutenir

1- LE MÉCÉNAT : soutien matériel, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général. Ce soutien peut prendre différentes formes :

Un don en argent, un don en nature, une mise à disposition de compétences. Les contreparties ne peuvent qu'être symboliques.

Le mécénat permet de valoriser l'image de votre entreprise, de l'ancrer localement. C'est également un outil lui permettant d'assumer sa responsabilité sociétale.

AVANTAGES FISCAUX(*) :

Entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés : réduction d'impôt de 60% des versements effectués dans la limite de 0,5% de leur chiffre d'affaire hors taxes (HT) de l'exercice en cours. Les sommes versées au cours des exercices clos au 31 décembre 2020 sont plafonnées à 20 000€ ou 0,5% du chiffre d'affaire HT si ce dernier montant est plus élevé.

Particuliers : la réduction d'impôt est égale à 66% des sommes versées, retenues dans la limite annuelle de 20% du revenu imposable.

2- LE PARRAINAGE APPELÉ AUSSI SPONSORING : soutien matériel apporté à une manifestation, à une personne, à un produit ou à une organisation en vue d'en retirer un bénéfice direct. Le parrainage s'inscrit dans une démarche commerciale. La contrepartie est proportionnelle à l'investissement.

Le parrainage est déductible des charges d'exploitation de l'entreprise.

Les contreparties sont déterminées dans une grille précise en fonction de votre investissement.

Partenariat pour les entreprises

- **Mécénat : montant libre sans contrepartie**

Nous vous fournirons un reçu fiscal vous permettant de bénéficier d'une réduction d'impôts de 60% du montant versé. Exemple pour 200€ versé, il ne vous en coûtera que 80€, après réduction fiscale.

- **Parrainage d'un équidé : 300 € (12 partenariats possibles). Date limite pour la réponse au 8 janvier.**

Votre logo sur les tenues meneurs/grooms (gilet sans manche ou polaire), votre logo sur un équipement pour l'équidé parrainé (tapis de selle, couvre rein ou couverture), votre drapeau* ou pancarte* lors des remises des prix qui concerne l'équidé parrainé, votre autocollant* sur le véhicule de transport des chevaux, votre logo sur les articles concernant le SIA sur notre site Internet, votre logo sur l'affiche de l'équidé présenté sur sa stalle et sur la pancarte partenaire affiché au stand.

- **Partenariat simple : 150 €**

votre autocollant* sur le véhicule de transport des chevaux, votre logo sur les articles concernant le SIA sur notre site Internet, votre logo sur l'affiche de l'équidé présenté sur sa stalle et sur la pancarte partenaire affiché au stand.

- * Autocollant, drapeau ou pancarte fournis par vos soins;